

Le service de presse du Secrétariat international aux attachés de presse

Communiqué de presse sur l'Irlande du Nord

Embargo : mercredi 9 février à 0 h 01 GMT

Index AI : EUR 45/02/94

Traduction et diffusion aux sections francophones et au Secrétariat international : LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI -

ROYAUME-UNI.

Il n'y a pas de paix sans respect des droits
de l'homme, déclare Amnesty International

Tandis que le débat politique sur les perspectives de paix en Irlande du Nord se poursuit, Amnesty International rappelle aujourd'hui la nécessité de donner davantage la priorité aux droits de l'homme. Au moment où elle publie son premier rapport important sur les meurtres politiques perpétrés par toutes les parties impliquées dans la guerre civile, l'Organisation des droits de l'homme fait le point des questions restées sans réponse concernant les homicides imputables aux forces de sécurité et les agissements meurtriers des groupes paramilitaires.

« Des éléments de plus en plus probants existent également, qui accèdent la thèse d'une véritable collusion entre les forces gouvernementales et des groupes tels la Ulster Defence Association (UDA, Association de défense de l'Ulster) qui s'opposent à toute modification du statu quo en Irlande du Nord, déclare Amnesty International, et nous exhortons le gouvernement à lancer une vaste enquête indépendante pour examiner l'ensemble de ce problème. »

Dans son rapport, Amnesty International présente de façon détaillée des cas où les homicides imputables à l'armée et à la Royal Ulster Constabulary (RUC, police d'Irlande du Nord) ont pu être occultés. Elle étudie aussi diverses allégations selon lesquelles les services de sécurité font preuve de partialité lorsqu'il s'agit de protéger la population des violences et de la terreur des groupes paramilitaires – exposant ainsi la minorité catholique aux attaques arbitraires des escadrons de la mort loyalistes, même dans des secteurs généralement protégés par des cordons de sécurité.

« Le gouvernement doit absolument s'efforcer de manifester envers tous les membres de la population d'Irlande du Nord une attention égale, en garantissant à chacun la même protection », ajoute Amnesty International.

Sont pour la première fois décrites avec force détail dans ce rapport les exactions systématiquement commises par les groupes armés républicains (émanant de la minorité catholique du Nord, qui luttent pour l'unification de l'Irlande) ou par les groupes armés loyalistes (issus de la communauté protestante et qui militent pour le maintien de l'Irlande du Nord au sein du Royaume-Uni).

Aujourd'hui plus que jamais, il faut que le gouvernement fasse publiquement la lumière sur les agissements de ses forces de sécurité – et réagisse devant les faits révélés en poursuivant en justice ceux qui enfreignent la loi, en modifiant des pratiques qui, à l'évidence, conduisent plus facilement à ouvrir le feu qu'à procéder à des arrestations, et en adoptant une législation propre à mettre un terme aux homicides.

Selon des allégations répétées, les membres de la police et de l'armée se font les complices des groupes loyalistes : ils ferment les yeux sur les organisations paramilitaires loyalistes, ou même les aident en leur fournissant des armes ou des renseignements (par exemple, des photos de personnes pouvant servir de cibles), ou encore se joignent directement aux unités de sécurité des escadrons de la mort loyalistes.

Des preuves de l'ampleur d'une telle collusion sont apparues au grand jour en 1989 lorsque, pour justifier leurs campagnes de meurtres, des groupes loyalistes ont publié des documents de sécurité émanant de la police sur des sympathisants présumés de l'Irish Republican Army (IRA, Armée républicaine irlandaise).

Des faits ont été rendus publics, ils montrent que des dossiers de sécurité étaient régulièrement communiqués à des groupes paramilitaires loyalistes tels que l'UDA et son escadron de la mort, les Ulster Freedom Fighters (UFF, Combattants pour la liberté de l'Ulster), ce qui a rapidement conduit à mettre sur pied une commission d'enquête, dénommée "enquête Stevens". Mais cette dernière n'avait qu'un mandat strictement limité. Elle n'avait pas la possibilité de s'attaquer aux questions clés :

pourquoi les informations internes disponibles concernant les groupes loyalistes responsables de dizaines de meurtres n'étaient-elles pas utilisées pour engager des poursuites ; en fournissant des renseignements précis à des groupes loyalistes, ne cherchait-on pas à ce que ces derniers visent telle cible particulière chez les républicains plutôt que de tuer au hasard des catholiques comme ils le faisaient habituellement.

« Les révélations qui ont conduit à l'ouverture de l'enquête Stevens étaient de nature à alarmer suffisamment n'importe quel gouvernement et à justifier l'initiative d'une vaste enquête indépendante et si possible judiciaire sur les cas présumés de collusion entre des membres des forces de sécurité et les groupes armés loyalistes. Or le gouvernement n'en a rien fait, révélant ainsi sa réticence à aborder la question de front et à examiner de manière approfondie d'aussi graves accusations », poursuit Amnesty International.

Plus grave encore : alors qu'elle savait que des personnes précises étaient menacées de mort, l'armée n'aurait rien fait pour leur sauver la vie. En voici un exemple particulièrement inquiétant. L'armée aurait ainsi été informée qu'un éminent avocat des droits civils, Patrick Finucane, risquait d'être la cible d'un attentat, mais n'aurait rien fait pour empêcher sa mort. Patrick Finucane a été abattu en février 1989 et son assassinat a été revendiqué par l'UDA-UFF.

Amnesty International fait campagne pour que sa mort fasse l'objet d'une enquête. Elle demande aussi instamment que l'enquête Stevens, relancée en 1993, se penche sur ces questions et rende ses conclusions publiques. L'enquête devrait également rouvrir l'affaire Brian Nelson. Ce dernier, un agent de renseignements de l'armée qui servait aussi à l'UDA de principal agent de renseignements, désignait comme cibles des personnes soupçonnées d'être des républicains avec la complicité présumée de ses officiers traitants.

Selon d'autres allégations, la RUC aurait négligé de rassembler les éléments de preuve dans des cas d'attentats perpétrés par des loyalistes contre des catholiques ; elle n'aurait pas non plus pris les mesures adéquates en réponse à des demandes de protection et n'aurait pas empêché des paramilitaires loyalistes de pénétrer dans des scteurs catholiques, ou encore n'aurait pas détecté leur présence en dépit d'une surveillance sophistiquée.

Une préoccupation exprimée depuis longtemps par Amnesty International concerne les homicides perpétrés par les forces de sécurité dans des circonstances controversées – homicides qui ont conduit à accuser à maintes reprises le gouvernement de poursuivre une politique consistant à faire tirer dans l'intention de tuer. Bien qu'aucun homicide de ce type n'ait eu lieu en 1993, des interrogations demeurent. Le gouvernement a régulièrement nié l'existence d'une telle politique, mais Amnesty International n'est toujours pas convaincu, car nombre des faits en question n'ont pas été éclaircis, puisque les informations n'ont pas été rendues publiques, et que très peu d'auteurs de ces meurtres ont été traduits en justice. Par le passé, il est souvent arrivé que des dispositions prises pour dissimuler la vérité aient contribué à faire bénéficier les coupables d'une immunité de fait et à permettre aux meurtres de demeurer impunis, indique le rapport d'Amnesty International.

De même, le gouvernement n'a toujours pas pris de mesures pour mettre la législation britannique en conformité avec les normes internationales en matière de recours à la force par les forces de sécurité.

En 1993, les assassinats politiques commis par des groupes armés n'ont pas cessé : 48 sont imputables aux loyalistes et 35 aux républicains. L'IRA, par exemple, a continué à tuer des civils – et cela malgré les lois de la guerre qui interdisent cette pratique. Parmi les personnes visées se trouvent notamment des civils qui sont des fournisseurs des forces de sécurité. Ainsi, entre 1985 et septembre 1993, l'IRA a tué trente personnes qui avaient le tort de travailler dans le cadre de contrats passés avec les forces de sécurité, comme ce fut le cas de Adrian McGovern. Ce dernier, père de quatre enfants, fut abattu sur le seuil de sa porte en septembre dernier tandis qu'il s'occupait de ses enfants : l'IRA l'accusait de fournir aux forces de sécurité du matériel de construction.

La nette recrudescence des actes de violence commis par les groupes paramilitaires loyalistes depuis 1990 recouvre les meurtres délibérés dont ont été victimes de nombreux citoyens ordinaires appartenant à la communauté catholique, notamment lors d'attaques de magasins, de clubs ou de pubs où les assaillants tiraient au hasard et à bout portant sur les clients.

FIN DU COMMUNIQUÉ